

Travailleur social, un métier de proximité



Technicien·ne de l'intervention sociale et familiale

TISF

Diplôme d'État (DE) de niveau 4

Métier

Le·la technicien·ne de l'intervention sociale et familiale (TISF) intervient, sur le lieu de vie, auprès de personnes qui ont besoin d'aide dans des circonstances particulières (difficultés socio-familiales, décès d'un parent, hospitalisation, naissance, longue maladie, handicap, etc.). Il·elle assure un rôle éducatif, de soutien à la parentalité et d'accompagnement social, en lien avec d'autres professionnel·le·s du secteur. Il·elle épaula la famille en assumant temporairement, avec elle, le quotidien, transmet les savoirs et savoir-faire nécessaires à leur réalisation par les personnes elles-mêmes et soutient les parents dans l'éducation de leurs enfants. Pour cela, les activités de la vie quotidienne (organisation et entretien du logement, élaboration et préparation des repas, budget familial, aide aux devoirs, etc.) sont les supports privilégiés d'intervention du (de la) TISF.

Pour quoi faire ?

- Observer, écouter et comprendre la situation et les besoins de la personne.
- Réaliser, accompagner les actes de la vie quotidienne et savoir les transmettre.
- Orienter vers les services adaptés aux besoins des personnes, et les accompagner dans leurs démarches.
- Aider et soutenir les parents dans leur rôle.
- Accompagner, soutenir dans leur environnement les personnes ou familles en difficulté.
- Transmettre et recevoir de l'information.

Auprès de qui et comment ?

Dans la fonction publique d'État ou territoriale et dans le secteur associatif.
Dans le champ de l'insertion, de la protection de l'enfance, du handicap.

Au lieu de résidence de la personne :

Domicile

Dans le cadre de services d'aide à domicile ou d'AEMO¹, de mesures AGBF, de CCAS, etc.

Structures

CHRS, centres maternels, services d'accompagnement et de suite, appartements éducatifs, appartements thérapeutiques, CADA, SAVS, FAO, relais parentaux, résidences sociales, etc.

¹ Sigles sur <https://annuaire.action-sociale.org/etablisements.php>

Financement	Voie directe	Situation d'emploi *	Financement personnel
Coût de la formation	100 €/an	10 925 € + 320 € (inscription)	7 648 € + 224 € (inscription)
Financements possibles	Bourse du Conseil régional / Plan de développement de compétences / Pôle emploi / CPF / CPF de transition / CFP / Employeur / Contrat de professionnalisation / Pro A		

* Codes : RNCP = 4503 – CPF = 243499 – Certinffo = 21097 – N° d'enregistrement DATADOCK = 0012876

Notre avenir,
L'école pratique de service social
celui des autres



epss

2 an
durée de
la formation

950 h
de formation
théorique

1 155 h
de stages pour
les étudiants
en voie directe

100 %
Taux de réussite
(2019)

Des actions de promotion des métiers
et de formation tout au long de l'année...
Suivez notre actualité !

Connectez-vous à notre formation digitale
"S'orienter vers le social"

> 1 adresse : <https://ead.epss.fr/>
> 2 clics : • connexion anonyme
• "S'orienter vers le social"

École pratique de service social
Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Cergy • 13 bd de l'Hautil
95092 Cergy-Pontoise cedex - France

Standard : +33 (0)1 30 75 62 96
Admissions : +33 (0)1 30 75 59 14
Financement : +33 (0)1 30 75 62 27

Général : epss@epss.fr
Admissions : selections@epss.fr
Financements : m.drozdzowski@epss.fr

www.epss.fr



Contenu

Objectifs de la formation

La formation a pour objectif l'acquisition des 4 domaines de compétences suivants :

- DC1 - Conduite de projet d'aide à la personne ;
- DC2 - Communication professionnelle et travail en réseau ;
- DC3 - Réalisation des actes de la vie quotidienne ;
- DC4 - Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne ;
- DC5 - Contribution au développement de la dynamique familiale ;
- DC6 - Accompagnement social vers l'insertion.

Le programme de formation est commun aux apprenants en voie directe ou en situation d'emploi. Cependant l'organisation de l'alternance et les temps de stage diffèrent selon les statuts et parcours particuliers.

L'obtention du diplôme d'État est acquise par la validation distincte des 6 domaines de formation.

Les allègements et/ou dispenses de formation prévus par la réglementation sont soumis, après les résultats aux épreuves d'admission, à la commission d'admission de l'EPSS.

Admission

Diplôme requis et conditions d'admission

Aucun diplôme n'est exigé pour se présenter à la sélection.

Étape 1 - La sélection

- Une épreuve écrite d'admissibilité (dispense possible selon diplôme déjà acquis) : décrire une photo, faire ressortir les idées principales d'un texte court, donner son avis sur une thématique sociale. Toute note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire. Le correcteur vérifie le niveau de culture générale du candidat et ses aptitudes à l'expression écrite.
- Une épreuve orale d'admission, pour tous les candidats admissibles ou dispensés de l'écrit : un entretien individuel de 20 minutes, avec un jury composé d'un formateur ou d'un intervenant professionnel de l'EPSS. Le jury évaluera les capacités relationnelles du/de la candidat-e, sa motivation, ses connaissances du métier et de la formation, sa curiosité, ainsi que la faisabilité de son projet. Il utilisera également la lettre de motivation du projet de formation, jointe dans le dossier d'inscription. La note obtenue à l'épreuve orale d'admission constitue la note finale.

CONCOURS écrit (admissibilité) : 40 € / oral (admission) : 50 €

Étape 2 - L'inscription

- Pour tous les candidats : réussite aux épreuves d'admission.
- Pour les candidats en situation d'emploi : attestation de l'employeur précisant les fonctions éducatives exercées et signature de la convention de formation par l'employeur.
- Pour les bénéficiaires des CPF, de la professionnalisation, de la Pro-A ou du CFP : engagement du financement validé.

VAE

Diplôme accessible par la VAE.